

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 05 avril 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle Communale

Quorum : 6

Présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, Mme FURINA Rosa, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian, M. SIMON Serge

Procuration(s) : Mme BILS Gina donne pouvoir à Mr LALLEMAND, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à Mr BADEROT

Absent(s) ou Excusé(s) : Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa et Mr SIMON Serge

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Emmanuel

Président de séance : M. PERGENT Christian

1 - Vote du Compte Administratif 2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PERGENT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian

Procuration(s) :

Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à M. BADEROT Thierry

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa, M. SIMON Serge

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Vote du Compte Administratif 2022 et du CDG 2022

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023

Investissement :

Recettes : 116 372.74 €

Dépenses : 141 012.25 €

Résultat de la section : - 24 639.51 €

Fonctionnement :

Recettes : 184 471.99 €

Dépenses : 66 968.20€

Résultat de la section : 117 503.79 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 12 651.40 €

Fonctionnement : 529 515.33 €

Résultat Global : 516 863.93 €

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PILLON
Le Maire,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Affectation de Résultat 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du .05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PERGENT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian

Procuration(s) :

Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à M. BADEROT Thierry

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa, M. SIMON Serge

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023

Affectation de Résultat 2023

Considérant qu'il y a lieu d'établir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Résultat de l'exercice : 117 503.79 €
Report à nouveau : 523 977.43 €
1068 de 2022 : 111 965.89 €
Résultat de Fonctionnement cumulé : 529 515.33 €

Résultat d'Investissement : - 12 651.40€
Soldes des RAR : 00 €
Besoin de financement : - 12 651.40 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'investissement (001) : - 12 651.40 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 12 651.40 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) : 516 863.93 €

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PILLON
Le Maire,

3 - Vote des Taxes Directes Locales 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du .05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PERGENT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian

Procuration(s) :

Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à M. BADEROT Thierry

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa, M. SIMON Serge

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Date de convocation
28/03/2023

Date d'affichage
28/03/2023

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023

Vote des Taxes Directes Locales 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :- - -

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.52 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.99 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.92 %

CHARGE Madame/Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PILLON
Le Maire,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Attribution subventions aux Associations 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du .05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PERGENT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian

Procuration(s) :

Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à M. BADEROT Thierry

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa, M. SIMON Serge

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Date de convocation

28/03/2023

Attribution subventions aux Associations 2023Date d'affichage

28/03/2023

Vu les demandes de subventions présentées par Mr le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer les sommes suivantes :

Acte rendu exécutoire
après

dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023

- Ecole Buissonnière : 1 400 €
- ASLM : 300€
- Bibliothèque Puits aux Livres : 100 €
- ADMR : 200 €
- Anciens Combatants : 100 €
- Souvenirs Français : 100 €

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à PILLON
Le Maire,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Vote du BP 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq du mois d'avril, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M.

LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme

LONGUEVILLE-MARTEL

Isabelle, M. PERGENT Christian

Nombre de suffrages exprimés

En exercice Présents

Procuration(s) :

donne Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa

pouvoir à M. LALLEMAND Gérald

10 7 9

Pour : 9 0

Étai(en)t absent(s) :

Contre : Abstentions : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

réuni sous la présidence de Christian PERGENT,
vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 695 638,00

Recettes : 695 638,00

Fonctionnement

Dépenses : 572 514,00

Recettes : 660 814,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 695 638,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 695 638,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 572 514,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 660 814,00 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Pillon

Le Maire PERGENT Christian

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du .05/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Christian PERGENT.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 7

Absents : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BADEROT Thierry, M. BERTHELEMY Florian, M. DUBOIS Emmanuel, M. LALLEMAND Gérald, M. LONGUEVILLE Patrick, Mme LONGUEVILLE-MARTEL Isabelle, M. PERGENT Christian

Procuration(s) :

Mme BILS Gina donne pouvoir à M. LALLEMAND Gérald, Mme FURINA Rosa donne pouvoir à M. BADEROT Thierry

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BILS Gina, Mme FURINA Rosa, M. SIMON Serge

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel

Date de convocation

28/03/2023

Date d'affichage

28/03/2023

Acte rendu exécutoire
après

dépôt en Préfecture le :

07/04/2023

et publication du :

07/04/2023

Contrat Secrétariat

Vu le contrat de travail du secrétariat de mairie,
Vu le travail à fournir,

Considérant que le nombre d'heures du contrat est un peu insuffisant au vu du travail,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- AUGMENTE le nombre d'heures de 8h hebdomadaire à 10h hebdomadaire.

- CHARGE le Maire de signer les documents nécessaires à cette modification de contrat.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
Le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PILLON

Le Maire,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions Diverses :

a) Le maire a organisé une réunion de la Commission des Finances; un point a été fait sur les investissements passés et futurs et les subventions associées:

- salle des fêtes : 419 657 € TTC avec 35% de subvention
- chemin de Warpémont : 120 640 € TTC avec 64 % de subvention
- accessibilité mairie : 48 565 € TTC avec 44% de subvention
- église (dont vitraux) : 74 991 € TTC avec 64% de subvention
- chemin de St Médard : 61 870 € TC avec 62% de subvention
- rue de l'Awiche et du Puits Cavon: 45 220 € TTC avec une participation de la Codecom
- enfouissement des réseaux Route de St Laurent : 101 312 € TTC avec une participation de la Codecom de 23 000€ et de 33 270 € de la FUCLEM.

b) Le Maire présente les différents projets que la commune pourrait envisager :

- replantation en forêt et entretien
- voirie dans le bas du village
- sécurisation Grande Rue
- bâtiments communaux :
 - logements (isolation,...)
 - église (toiture, murs,...)
 - colombarium

Séance levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Pillon
Le Maire,